

L'(in-)égalité en Suisse 1975 – 2015, quel changement ?

De « l'étude sur les femmes » au Programme national de recherche 60

La première étude empirique d'envergure sur la situation des femmes en Suisse fut terminée en 1973.ⁱ Elle était précédée uniquement par le fameux essai d'Iris von Roten paru en 1958,ⁱⁱ décrié à tort comme pure polémique. De 2010 à 2013, le FNRS fait réaliser son premier Programme national de recherche entièrement consacré à la question de l'égalité (PNR 60).ⁱⁱⁱ Donc : 40 ans plus tard, on consent passablement plus de moyens pour l'étude approfondie d'un problème qui, lui, demeure. Ce constat symbolise à lui seul la situation : la reconnaissance officielle du problème de l'inégalité de genre a fait des progrès importants, le problème lui-même nettement moins.

Des changements normatifs importants

L'attention au sujet a connu une certaine institutionnalisation : dispositions légales jusqu'au niveau de la constitution (droits politiques, principe de l'égalité), commissions politiques et d'expert-e-s (à commencer par la CFQF), structures d'analyse et d'intervention dans les administrations publiques et les hautes écoles, programmes d'encouragement etc. Le principe de l'égalité fait désormais partie du politiquement correct. Ainsi, dans l'enquête « Point de Suisse(s) » de 2014, pas plus que 3% des répondant-e-s (5% des hommes, 1% des femmes) supprimeraient de l'histoire suisse, s'ils en avaient le pouvoir, l'octroi du droit de vote féminin.^{iv}

Inégalités factuelles : rattrapages et permanences

Des rattrapages non négligeables ont eu lieu, même si c'est avec des différences marquantes entre domaines. Formation : Les femmes ont largement fait leur entrée aux niveaux moyens et élevés (surtout généralistes où elles se dirigent plus souvent que vers les apprentissages) – alors que dans les années 60, on comptait encore quatre cantons où les filles n'étaient pas admises à l'enseignement de maturité, confiné à un internat de garçons (AI, OW, NW, VS) ! Par contre, un aspect de la formation non pas quantitatif, mais qualitatif n'a guère évolué : au niveau de la formation professionnelle, les jeunes continuent d'apprendre majoritairement les métiers typés de leur genre – je reviendrai sur cet aspect, trop peu problématisé à mon sens. Après une entrée en politique bien marquée à partir de 1971, la proportion

des femmes tend à plafonner entre 25 et 30%, le Conseil fédéral étant une exception flagrante.

Domaine professionnel : les femmes ont progressivement augmenté leur taux d'activité professionnelle. Toutefois, elles sont largement parquées dans des emplois à temps partiel, souvent sans perspective d'avancement ; même quand elles travaillent à plein temps, leurs parcours plafonnent à des niveaux hiérarchiques plus bas que ceux des hommes à qualification égale. Tout cela se solde par moins de perspectives de formation continue, de promotion, de salaire et – chose particulièrement grave – de droits dans le système des trois piliers (d'où le risque de pauvreté accru des femmes, y compris avec emploi).

Au moins deux facteurs importants « pilotent » cet enchaînement (sans parler de la socialisation familiale des enfants, encore bien sexuée) : les interruptions professionnelles, typiques des parcours féminins (et absentes des parcours masculins) en faveur de la prise en charge du travail familial (care) qui reste l'apanage des femmes, et la permanence des métiers sexuellement typés dont la « différence » évidente au moment de la formation (apprentissage, HES, université) se transforme en inégalité dès l'entrée au marché du travail.

Conclusion: plus de quarante ans après l'introduction des droits politiques des femmes (1971) et trente ans après l'inscription de l'égalité dans la constitution (1981), malgré la culture relativement égalitaire qui est devenue officielle en Suisse, les rapports sociaux de sexe restent stéréotypés dans une mesure non négligeable. Quelles résistances s'opposent à l'égalité effective ?

Résistances structurelles et politiques

Deux types de résistance doivent être distingués. Il y a l'opposition intéressée au niveau des individus, que ce soit sur la base de convictions conservatrices ou de l'intérêt plus concret à garder les privilèges masculins. Puis il y a la résistance par inertie institutionnelle, pas toujours visible mais riche en conséquences. Quand après des décennies d'efforts, l'offre de prise en charge extrafamiliale des enfants en âge préscolaire et scolaire reste largement insuffisante sur tout le territoire, même dans les centres urbains où elle est le plus développée, c'est un manque institutionnel concernant un élément stratégique dans l'enchaînement biographique des inégalités. Quand l'acquisition de droits d'assurance vieillesse pénalise les parcours féminins

dans le deuxième (25% moins de femmes que d'hommes touchent une pension) et troisième pilier (17% moins de femmes que d'hommes en ont), c'est un manque institutionnel – traiter de manière formellement égale des parcours qui ne le sont pas revient ici à transporter les inégalités au delà de la vie professionnelle. Plus généralement, les politiques – sociales, mais aussi autres – qui concernent l'égalité des sexes, que ce soit directement ou indirectement, contribuent fortement à la pérennité des inégalités, comme l'indiquent aussi les différences entre les cantons à cet égard.

Défis pour la politique de l'égalité

La complexité des processus qui maintiennent les inégalités doit être prise au sérieux. Il s'agit de ne pas confondre différence et inégalité, de ne pas laisser occulter les inégalités par les différences. Il s'agit de dépasser les approches sectorielles dont la portée est d'emblée limitée car elles ignorent les relations de vases communicants entre domaines. Il s'agit de considérer toutes les étapes de la vie et non seulement les phases de lancement professionnel de femmes bien qualifiées. Et il s'agit d'abandonner tout fonctionnement qui traite les personnes selon leur appartenance à une catégorie simple comme le sexe^v au profit de la prise en compte des profils personnels. C'est seulement en affrontant ces défis que l'on peut espérer éliminer la corrélation entre appartenance sexuelle et destin social telle qu'elle continue de marquer notre société.

R. Levy est professeur honoraire de sociologie à l'Université de Lausanne. Ses recherches ont porté sur les inégalités sociales, les parcours de vie et les rapports sociaux de sexe.

ⁱ T. Held & R. Levy, *Die Stellung der Frau in der Schweiz*. Rapport à la Commission nationale suisse pour l'UNESCO 1973 (publié en tant que livre en français : *Femme, famille et société*. Enquête sociologique sur la situation en Suisse. Delta, Vevey 1975).

ⁱⁱ I. von Roten, *Frauen im Laufgitter, offene Worte zur Stellung der Frau*. Hallwag, Bern 1958.

ⁱⁱⁱ PNR 60, *Egalité entre hommes et femmes*. Résultats et impulsions, rapport de synthèse. Fonds national suisse de la recherche scientifique, Berne 2014.

^{iv} R. Levy & O. Moeschler, *Point de Suisse(s)? Quand Gulliver réinterroge les Helvètes en 2014*, 68-77. (428a), in : Johannes M. Hedinger (Hrsg.), *Point de Suisse*. St. Gallen 2014.

^v La constitution fédérale énumère les six catégories de classement social les plus problématiques dans son art. 8.